

Mardi
18 juin
2019

SOMMAIRE

Comment
fabrique-t-on
le droit ?
p. II-III

Scoupe
et Tourbillon
au tribunal
p. VI

Petit le Quotidien

DÉCOUVERTES



Aller à l'école, traverser la rue, jouer... Le droit est partout !

Le droit rassemble les règles que nous devons tous respecter. Comment est-il fabriqué ? Peux-tu le faire évoluer ? Découvre-le dans ce numéro.

 **Date
Clé**



1789

Le 26 août 1789, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen est votée pendant la Révolution française. Elle dit que tous les hommes naissent libres et égaux en droits.

Info 

En 1989, des pays ont voté un texte spécial qui protège les droits des enfants : la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE). Elle rappelle leurs principaux droits : aller à l'école, être soignés, être aimés, être protégés contre la violence...



© WavebreakmediaMicro - stock.adobe.com

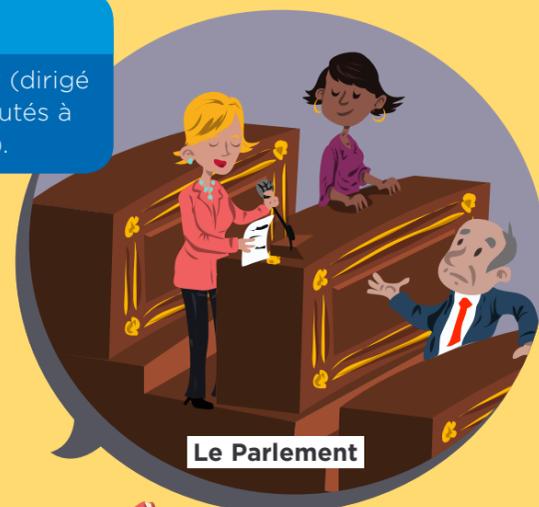


Comment fabrique-t-on le droit ?

En France, les **citoyens** élisent le président de la République, qui nomme le **gouvernement**, et les députés, qui votent les lois. Ces lois permettent de **changer le droit en fonction des évolutions de la société**. Découvre comment le droit est fabriqué et comment tu peux participer à sa modification !

1 Qui propose les lois ?

Selon la **Constitution** française, le gouvernement (dirigé par le Premier ministre) et le **Parlement** (les députés à l'Assemblée nationale, et les sénateurs au Sénat).



2 Qui vote les lois ?

Le Parlement. Quand une loi est proposée, le texte de loi fait des allers-retours entre l'Assemblée nationale et le Sénat jusqu'à ce que les 2 assemblées se mettent d'accord. Le texte est ainsi étudié, discuté et modifié avant d'être accepté. L'Assemblée nationale vote le texte final : une nouvelle loi est adoptée (votée).



3 Qui fait appliquer les lois ?

Le président de la République signe les lois adoptées par le Parlement. Le gouvernement est chargé de les faire appliquer. La justice veille ensuite au respect des lois.



• **Le droit rassemble les règles qui permettent aux personnes de vivre ensemble en paix.** Il rappelle ce qui est obligatoire, autorisé ou interdit.

• **La Convention européenne des droits de l'homme** rappelle les principaux droits et devoirs des femmes et des hommes : le droit à l'éducation, au repos, aux loisirs, mais aussi le devoir de ne pas tuer...

• **Dans la réalité, ces droits ne sont pas toujours respectés.** La peine de mort est encore appliquée dans certains pays pour punir les personnes qui ne suivent pas la loi. Il y a des endroits où les filles n'ont pas le droit d'aller à l'école, où l'on peut être arrêté à cause de sa religion ou de ses opinions politiques...

• **Chaque pays a la liberté de donner plus de droits à ses habitants.** Par exemple, en France, les personnes de même sexe ont le droit de se marier depuis 2013. Ce n'est pas le cas dans tous les pays.

Toi aussi, tu peux changer le droit !

• À l'école

Tu peux créer un journal ou te présenter comme délégué pour être le porte-parole de tes camarades : changer le menu de la cantine, obtenir un panier de basket, dénoncer le harcèlement...



• Dans ta ville

Participe au conseil municipal des jeunes. Avec d'autres enfants, tu proposes des idées au maire pour améliorer la vie des habitants : installer plus de poubelles dans la rue, interdire de fumer devant les écoles...

• En France

Tu peux faire partie du Parlement des enfants avec ta classe de CM2 et proposer des lois qui pourront être votées par les députés.



? Le sais-tu ?

Le Défenseur des droits veille au respect des droits et libertés : relations avec les services publics (école, hôpital...) ou les forces de sécurité (gendarmerie, police...), droits de l'enfant, lutte contre les discriminations... Victime ou témoin d'une situation où les droits ne sont pas respectés, tu peux lui demander de l'aide gratuitement au **09 69 39 00 00**.



1/ Qui n'est pas obligé de respecter la loi : le président de la République, les enfants ou personne ?

Personne.

2/ Vrai ou faux ? Un enfant atteint d'un handicap ne peut pas aller à l'école comme les autres enfants.

Faux. Les enfants ont tous droit à l'éducation.

Les mots difficiles

Citoyen : personne qui a la nationalité du pays où elle habite et a le droit de vote.

Gouvernement : groupe constitué du Premier ministre et des ministres chargés de l'éducation, de la santé, etc.

Constitution : sorte de super loi qui organise la vie politique du pays.

Parlement (en France) : députés et sénateurs, personnes élues qui représentent le peuple.

En savoir +

TOUS ÉGAUX ?

Dans la loi, les citoyens français ont tous les mêmes droits. Dans la réalité, des personnes sont victimes de discriminations. Elles sont traitées différemment des autres du fait de leur couleur de peau, de leur lieu de naissance, de leur religion, de leur sexe, d'un handicap... ce qui est interdit. La discrimination est punie par la loi !



LE RÔLE DU JUGE

Le juge représente la justice. Il protège les droits des citoyens en sanctionnant (punissant) ceux qui ne respectent pas la loi. Par exemple, si une personne t'insulte dans la rue, ton droit de te promener librement n'est pas respecté. Devant le juge, cette personne risque une amende ou une peine de prison.

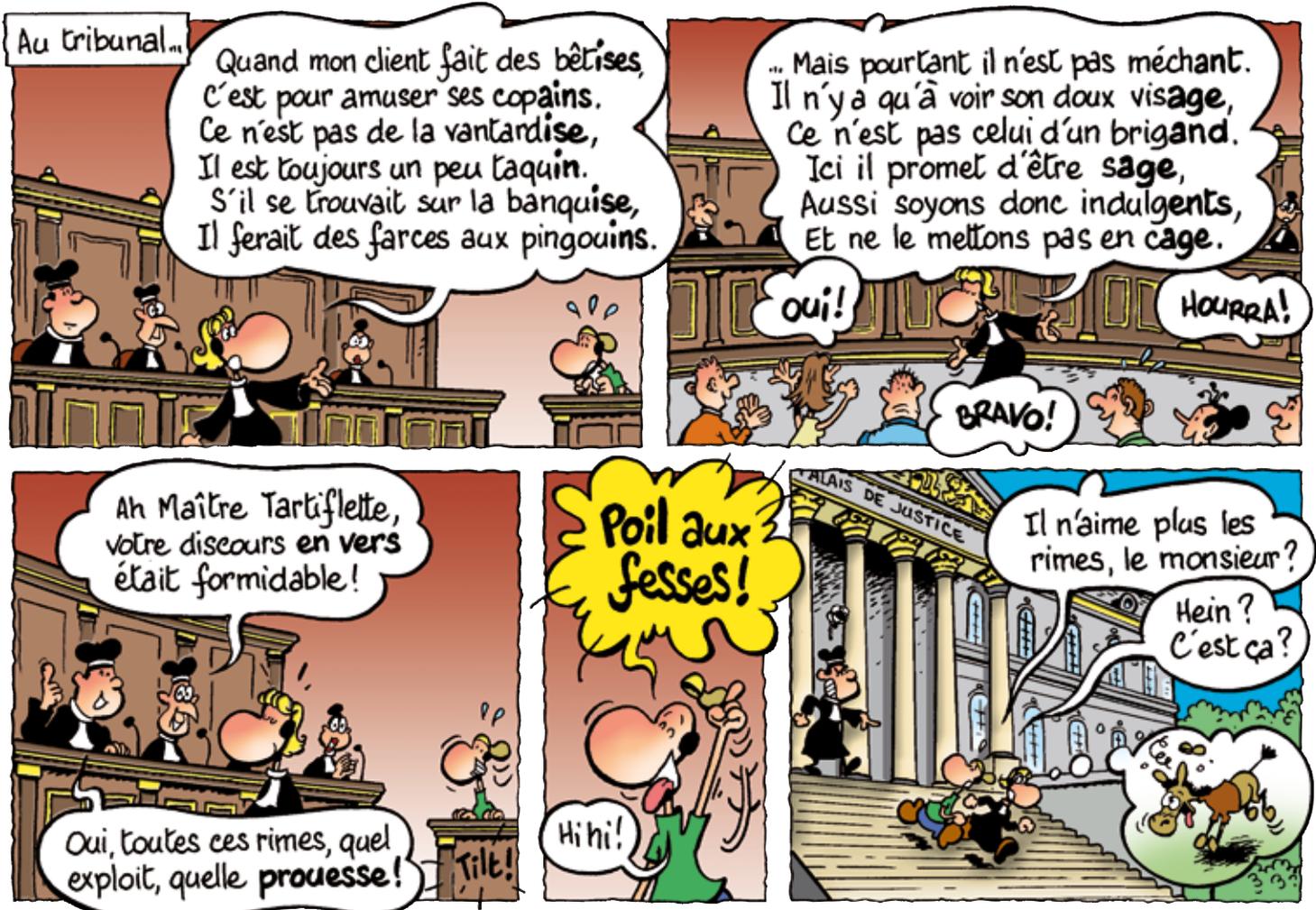


VIVRE ENSEMBLE

En dehors des droits et des devoirs, inscrits dans la loi, il y a des règles de vie en société : le respect de l'autre, la politesse... Si tu doubles une personne dans la queue, tu te feras gronder par des gens, mais tu ne seras pas arrêté par la police. Ces règles permettent de mieux vivre ensemble.



LES AVENTURES DE SCOUBE ET TOURBILLON AU TRIBUNAL



Texte et dessin : Philippe Malausséna

PUBLICITÉ

LE DROIT, C'EST QUOI ? SOMMES-NOUS TOUS ÉGAUX DEVANT LA LOI ? LES ENFANTS ONT-ILS AUSSI DES DROITS ?

Tu trouveras toutes les réponses sur Educadroit.fr, la plateforme pédagogique du Défenseur des droits. Des jeux, des vidéos, des affiches, des bandes dessinées, une exposition... pour découvrir le droit et les droits dès le plus jeune âge.



EDUCA DROIT



Défenseur des droits
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



ABONNEZ UN ENFANT AU PETIT QUOTIDIEN

+ My Little Weekly + le Cartable Numérique (ARCHIVES / EXPOSÉS / DOSSIERS D'ACTUALITÉ)



139€

AU LIEU DE 238,50€
(PRIX AU NUMÉRO)

42%
DE RÉDUCTION



SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE ! Abonnez-vous en 3 clics sur playbacpresse.fr/OB2019

Soucieux du respect des obligations légales relatives au traitement de vos données personnelles, nous vous recommandons de prendre connaissance de notre politique de respect de la vie privée sur www.playbacpresse.fr/vie-privee, vous y trouverez toutes les réponses aux questions que vous vous posez. Vous pouvez aussi contacter le service clients de Playbac Presse - PLAYBAC PRESSE - 60643 CHANTILLY CEDEX ou bien servicesdroits@playbac.fr. Offre valable uniquement en France métropolitaine. Pour d'éventuels renseignements, vous pouvez photocopier ce bon. Photos non contractuelles.

Oui, j'abonne un enfant pour 9 mois (225 numéros) à :

LPQAACUH

<input type="checkbox"/> Le Petit Quotidien + My Little Weekly + le Cartable Numérique	139 €	238,50 €*	-42%
<input type="checkbox"/> Le Petit Quotidien seul	99 €	157,80 €*	-37%

* Prix au numéro.

Je règle € par :

chèque à l'ordre du **Petit Quotidien**

CB n°

Expire fin

Mon enfant recevra le Petit Quotidien du lundi au samedi, et son hebdo My Little Weekly chaque mercredi, si je choisis cette option. Pour le Cartable Numérique, je recevrai un e-mail pour créer le compte de mon enfant et lui en donner l'accès.

ENFANT À ABONNER

Prénom Nom

Adresse

Code postal Ville

Tél. Date de naissance / / Sexe G F

E-mail d'un parent**

** Indispensable pour accéder au Cartable Numérique, à la version PDF et audio du journal, gérer en ligne votre abonnement et recevoir nos promotions. Pour recevoir les offres de nos partenaires : OUI NON

À RENVoyer À : LE PETIT QUOTIDIEN - 60643 CHANTILLY CEDEX

SERVICE ABONNEMENTS : 0825 093 393 (0,15 € TTC/MIN) DU LUNDI AU VENDREDI : 9 H - 18 H

